



## Synthèse des observations du public

### Arrêté portant diverses dispositions relatives aux appareils à pression

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 18 août 2014 au 18 septembre 2014 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

[http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/ecrire/?exec=controle\\_forum&debut\\_id\\_forum=15172](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/ecrire/?exec=controle_forum&debut_id_forum=15172)

#### *Nombre et nature des observations reçues :*

5 contributions ont été déposées sur le site de la consultation.

Sur ces 5 contributions :

- 2 contributions montrent une incompréhension (modifications jugées insuffisantes sur la refonte complète des textes en appareils à pression ou de l'arrêté relatif aux enveloppes électriques),
- 3 contributions sont forces de propositions ou valident le texte.

#### *Synthèse des modifications demandées :*

Différentes propositions de modification du projet ont été faites :

- simplifier la réglementation des appareils à pression : cet arrêté est un premier pas car il permet de simplifier l'application de plusieurs textes et abroge 3 arrêtés. Un travail de fond est en cours sur l'architecture complète des textes relatifs aux appareils à pression.
- Application du règlement CLP aux ESP : il est proposé de conserver la notion de fluide corrosif « vis-à-vis des parois de l'équipement », ce qui a été retenu.

- Modification rédactionnelle concernant l'arrêté ESPn, ce qui a été retenu.

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, la présente synthèse indique en annexe les observations du public dont il a été tenu compte.

Fait à la défense, le 23 octobre 2014

*Annexe : observations du public dont il a été tenu compte.*

Abroger les anciens arrêtés
Application du CLP aux ESP : modification concernant le caractère corrosif des fluides
Reformulation concernant l'arrêté ESPn